

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 4 JUILLET 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2017

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 11320-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser spécifiquement l'entreposage extérieur dans la zone 63-REC et de prévoir des normes relatives à l'exercice de cet usage

6.3 Adoption du Règlement numéro 11330-2017, modifiant le Règlement de construction numéro 98-03-5850, afin d'ajouter des normes relatives à la démolition de constructions et aux toitures près du domaine public

6.4 Mandat à la firme CIMA+ / Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC / Reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ORDRE DU JOUR

112-07-2017

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2. PROCÈS-VERBAUX

113-07-2017

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Les questions ont porté sur :

1. L'accessibilité, sur le site Internet, du procès-verbal à être approuvé.

Fin de la première période de questions à 19 h 35.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2017

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2017

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 juin 2017 et les invite à le consulter.

114-07-2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2017

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2017 totalisant 539 153,67 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2017 totalisant une somme de 539 153,67 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

115-07-2017

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 15 juin 2017;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

116-07-2017

6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 11320-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser spécifiquement l'entreposage extérieur dans la zone 63-REC et de prévoir des normes relatives à l'exercice de cet usage

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et l'apparence extérieure des constructions;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de régulariser et d'encadrer l'usage d'entreposage extérieur dans la zone 63-REC;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 11320-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser spécifiquement l'entreposage extérieur dans la zone 63-REC et de prévoir des normes relatives à l'exercice de cet usage, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

117-07-2017

6.3 Adoption du Règlement numéro 11330-2017, modifiant le Règlement de construction numéro 98-03-5850, afin d'ajouter des normes relatives à la démolition de constructions et aux toitures près du domaine public

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 118, de modifier son Règlement de construction pour établir des normes de sécurité de toute construction sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de construction numéro 98-03-5850 afin d'ajouter des normes portant sur la démolition de constructions et aux toitures près du domaine public;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11330-2017, modifiant le Règlement de construction numéro 98-03-5850, afin d'ajouter des normes relatives à la démolition de constructions et aux toitures près du domaine public, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

118-07-2017

6.4 Mandat à la firme CIMA+ / Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC / Reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ pour les services d'ingénierie nécessaires au niveau des travaux de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ pour soumettre, au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

DE prendre l'engagement de transmettre au Ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée de notre ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 654 \$ au MDDELCC pour couvrir les frais de ladite demande;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 11290-2017.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire rappelle les principales activités qui auront lieu en juillet et invite les citoyens à consulter le calendrier des événements ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour plus de détails :

- Mercredi 5 juillet : - Bingo de la CNF au Bivouac à 19 h;
- Vendredi 7 juillet : - Cinéma en plein air au parc Fernand-Lucchesi à 20 h (remis au 8 en cas de pluie);
- Début de l'exposition de la peintre narrative Sophie Moisan à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac jusqu'au 20 août;
- Vendredi 14 juillet : - 5 à 7 de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac avec le Duo acoustique JJF (20 \$/pers.);
- Jeudi 20 juillet : - Spectacle Les Grands Hurleurs à 20 h au parc Fernand-Lucchesi (Chapelle Saint-Joseph-du-Lac en cas de pluie);
- Samedi 22 juillet : - Traversée du lac (CNLSJ);
- Classique Ontaritzi à la capitainerie du Domaine Fossambault;
- Fête familiale sur la plage municipale, 13 h à 23 h; (remis au 23 en cas de pluie);
- Vendredi 28 juillet : - 5 à 9 au chalet du Club nautique du lac St-Joseph;
- Samedi 29 juillet : - Souper de la commodore de la CNF sous le chapiteau près de l'hôtel de ville. M. le maire demande aux résidants du secteur d'être compréhensifs et tolérants relativement au dérangement que pourraient occasionner le bruit et les déplacements lors de cette activité. La rue de l'hôtel de ville sera fermée à la circulation automobile pour cette journée.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 45, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Des travaux de voirie entre la rue de l'Anse-Bellevue et la route de Fossambault;
2. La prolongation de la rue du Quai;
3. La possibilité d'une entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'accès à leur bibliothèque municipale;
4. Les derniers développements en ce qui a trait au projet de la rue des Bruants;
5. L'abattage d'arbres aux abords de la rivière-aux-Pins.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 10.

119-07-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 10.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier